

TRAITEMENT PAR LASER CO2 pour une indication médicale

Dernière mise à jour le 1er juin 2017

Un traitement par laser CO2 vous a été proposé. Ce traitement consiste en une destruction superficielle et contrôlée de votre lésion dermatologique.

Ce traitement se fera sans anesthésie pour des lésions de petite taille, sous anesthésie topique (application de crème une à 2 heures avant la séance sous occlusion), anesthésie locale (injection de xylocaïne sous la lésion) voire anesthésie générale.

La peau est d'abord désinfectée, et une fois l'anesthésie installée, le médecin va pratiquer la vaporisation de la lésion qui va aboutir à sa destruction, source d'émission de fumées aspirées par un appareil spécial doté d'un filtre microbien.

Une fois l'acte fait, il restera une plaie qui nécessitera des soins pour obtenir la meilleure cicatrisation possible. Ils devront être prolongés jusqu'à cicatrisation complète (c'est à dire jusqu'à reconstitution complète de la peau).

Selon la taille ce pourra être des crèmes cicatrisantes ou des pansements fermés. Des douleurs peuvent être présentes dans les suites immédiates de l'acte laser. Elles peuvent nécessiter la prise de médicaments antalgiques en évitant les dérivés de l'aspirine, source de saignements.

Une fois la cicatrisation terminée, une cicatrice résiduelle persiste, plus ou moins notable en fonction de la taille de la lésion à détruire. Rose au départ, cette couleur s'estompe en quelques mois pour devenir moins visible, trace claire le plus souvent.

Les complications possibles sont :

- Une surinfection des lésions : toute douleur persistante, la présence de pus, un retard à la cicatrisation doivent être signalés
- Une allergie à un des produits utilisés pendant la séance source de démangeaison
- Des cicatrices hypertrophiques ou atrophiques
- Une hyperpigmentation surtout pour les peaux foncées ou métissées

Le médecin qui vous a remis cette fiche est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Cette fiche d'information recommandée par le Groupe Laser de la Société Française de Dermatologie peut vous être remise par votre dermatologue. Si elle ne suffit pas à l'établissement d'un devis, elle concourt à donner au patient une information suffisamment claire.

La consultation d'information donne des explications claires sur les résultats escomptés, les effets secondaires et les complications possibles.

Une fiche de conseils et de soins ou ordonnance post-opératoires sont remises au patient avec les coordonnées du médecin.